



APPEL À PROJET - 2024

POUR TROIS INSTALLATIONS ARTISTIQUES, ARCHITECTURALES ET/OU PAYSAGÈRES LÉGÈRES

PARC AGRICOLE ET CULTUREL DE VERNAND



PARC AGRICOLE
& CULTUREL

ferme de VERNAND
association POLYCULTURE

Le projet de parc agricole et culturel de Vernand porté par l'association Polyculture est soutenu par :



L'objectif premier du parc agricole et culturel de Vernand est de tenter de créer de nouveaux paysages nourriciers, écologiques et partagés, au sein de sociétés devenues majoritairement urbaines.



Association Polyculture
2378 Chemin de Vernand
42470 Fourneaux
Loire (42) / France
contact@polyculture.fr
www.polyculture.fr
(site internet en travaux)
page facebook : vernand.polyculture

1.1

Contexte général de l'appel à projet

1.1.1 Présentation de la Ferme de Vernand

La ferme de Vernand est une ferme de polyculture élevage et se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève 80 moutons et 40 vaches de races rustiques pour la production de viande et produit depuis 2020 des céréales panifiables. Des arbres fruitiers ou d'ombrage sont également plantés tous les ans au sein des pâturages ou des cultures. Le réseau de haies est aussi progressivement densifié.

La ferme est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. Elle fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole et culturel prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : www.vernand.net

1.1.2 Présentation de l'association Polyculture

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des événements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est entre 2009 et 2018 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : www.polyculture.fr

1.1.3 Présentation du projet de parc agricole et culturel

Dans le prolongement de cet historique l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est depuis 2017 de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, écologique et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural, agricole et vivant.

Le projet prévoit ainsi de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol sans labour, diversification des productions, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps, il vise à permettre une ouverture plus grande du site et à donner à lire les paysages et milieux agricoles qui le composent. Un parcours principal et permanent relié à un chemin de randonnée public limitrophe a été ouvert depuis le mois de juin 2023 et permet de traverser le site de la ferme. Sur ce parcours seront au total installées pour 2024 quatre installations artistiques majeures dans des lieux emblématiques. Trois installations sur ces quatre ont déjà été réalisées, la première en 2020 (« Cycle suspendu » de Clément Richeux sur le site de l'étang rond), la deuxième en 2021 (« Etre étang » de Christophe Gonnet sur le site de l'ancien étang envasé), la troisième en 2022 (« le pas des noues » de Pascaline de Glo de Besses et Jean-Sébastien Poncet). La quatrième (« Inpluvium », Collectif Yam) prendra place d'ici 2024 sur le site de l'étang.

Enfin une programmation culturelle est organisée en parallèle par l'association avec des formes différentes en fonction des années (programmation sur une ou plusieurs journées, apéro musical à l'étang, etc.). Le prochain événement sera organisé au printemps 2024 pour inaugurer officiellement le Parc agricole et culturel de Vernand. Il se tiendra sur deux jours, les samedi 25 et dimanche 26 mai.

Ce projet, porté par l'association Polyculture, est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes (CoPLER), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et a bénéficié d'un financement européen LEADER (Leader Roannais en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes), en partenariat également avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il a reçu le Prix Spécial du Paysage en 2016 décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en lien avec la Ferme de Vernand et l'agence Fabriques Architectures Paysages. Il se réalise aussi en partenariat avec d'autres associations locales.

1.2

Description générale de l'appel à projet

1.2.1 Déroulement de l'année 2024

Contexte général :

Les années 2020 jusqu'à début 2023 ont été principalement consacrées à la finalisation de l'aménagement du parcours, la mise en place d'une signalétique associée et de 4 installations artistiques sur ce parcours.

Contexte du projet :

Le présent appel à projet a vocation à choisir trois œuvres ponctuelles qui prendront place sur le parcours en contrepoint des 4 installations artistiques déjà réalisées (ou en cours de réalisation). Celles-ci seront prévues a minima pour les journées des 25 et 26 mai, mais elles pourront être plus pérennes et rester sur le parcours sur un temps plus long en fonction de leur nature. Trois lieux potentiels sont ainsi prédéfinis : un site au sein des bandes cultivées, un site au sein des prés de fond de vallée (pâturages à vaches highlands) et un site au sein des prés séchants (pâturages à moutons).

Les intervenants retenus pourront débiter leur travail de création à partir du mois de mars 2024 et en fonction de la disponibilité des intervenants sélectionnés, les projets devant être réalisés au plus tard pour le 24 mai 2024. Les œuvres devront être à minima visibles lors des journées des 25 et 26 mai, date du prochain évènement de l'association où sera officiellement inauguré le parc agricole et culturel. Elles pourront cependant être prévues pour durer plus longtemps en fonction du projet proposé, sachant que le parcours est accessible de manière libre tous les jours.

1.2.2 Intervenants

Ce présent appel à projet est ouvert aux architectes, paysagistes, designers, artistes plasticiens, etc, individuels ou collectifs, ayant une expérience solide, nationale ou internationale, mais est également ouvert à de jeunes praticiens.

1.2.3 Objectif du projet

L'objectif du projet est de proposer au total trois nouvelles installations qui prendront place sur trois sites différents du parcours du parc agricole et culturel. Celui-ci est associé à un chemin de randonnée géré par la communauté de communes (CoPLER). Il est accessible de manière libre et gratuite (ouvert tous les jours de 9h à 17h) depuis ce chemin de randonnée intercommunal dont il emprunte une partie. Les interventions souhaitées devront être cohérentes avec le parcours et le contexte large de la ferme et du parc agricole et culturel (site agro-écologique, espace rural, milieux variés, etc.).

L'important est de proposer à chaque fois un projet unique et spécifique qui soit pensé avant tout en rapport au lieu et au paysage, dans une visée de sobriété des moyens et d'écologie.

Les projets qui ont déjà été réalisés ou conçus pour un autre lieu ne seront pas acceptés.

1.2.4. Formes d'intervention et lieu d'intervention

Les lieux d'intervention possibles ont été définis par l'association, à savoir : les bandes cultivées (espaces de culture des céréales pour la ferme et pour la production de farine de blé), les prés de fonds de vallée (pâturages à vaches Highland) et les prés séchants (pâturage à moutons). Les projets proposés seront une oeuvre architecturale et/ou paysagère et/ou artistique qui devront être compatibles avec la ferme, ses fonctionnements, ses contraintes, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal), en relation avec l'échelle du paysage et en cohérence avec le parcours et ne pas présenter de risques pour le public (l'association attire l'attention sur la solidité de l'ouvrage et son absence de risque pour le public).

Chaque candidat ne peut proposer qu'un seul projet par site.

Ce ou ces projets devront être en rapport avec le ou les lieux investis (des précisions complémentaires sur les sites de projet, leurs usages et leurs contraintes sont apportées dans le chapitre 2 de ce présent document).

1.2.5. Dossier de candidature

Les candidatures sont à remettre jusqu'au **lundi 6 février 2024 inclus**.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à contact@polyculture.fr en un document pdf unique.

Les dossiers devront comprendre :

> **une note d'intention de projet par site choisi** (maximum 4 A4) avec au moins une illustration visuelle de l'œuvre projetée (perspective, esquisse à main levée, photos de maquette et/ou photomontage par exemple, etc.) indiquant : le propos général, le rapport au lieu, les matériaux utilisés, techniques et moyens de mise en œuvre prévus, avec dimensions et explications au maximum détaillées. Il est bien rappelé qu'un seul site sur les trois peut être choisi.

> **une liste de références récentes illustrées ainsi qu'un CV** (et/ou lien vers site internet)

> **statut** (maison des artistes, AGESEA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n°SIRET, APE, etc.).

1.2.6. Sélection du projet

Le projet sera choisi par la commission artistique de l'association le samedi 17 février 2024.

La commission technique de l'association intervient également dans le choix final pour valider la faisabilité du projet par rapport aux contraintes de la ferme, du site et du parcours.

La sélection se fera sur la pertinence du rapport au lieu et la démarche écologique associée, à la faisabilité technique, à la qualité de présentation du projet et aux références présentées.

L'intervenant ou le collectif retenu sera informé par courriel avant la fin du mois de février 2024. La commission se réserve le droit de demander des précisions complémentaires aux candidats si elle le juge nécessaire.

1.2.7. Calendrier

Le travail de réalisation pourra ensuite débuter à partir de mars 2024 pour se terminer au plus tard le 24 mai 2024.

Durant cette période, l'intervenant ou le collectif organisera son temps de travail sur le site en concertation avec les représentants de la ferme et les membres de l'association, et notamment avec la commission technique.

1.3

Conditions générales

1.3.1. Bourse

Chaque intervenant ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse totale d'une valeur de 2 500 € TTC par site de projet. L'intervenant doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant de se garantir ses droits sociaux. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, matériaux, déplacements, charges, etc.).

La bourse sera versée en trois temps : 1000 € au démarrage du projet, 1000 euros au mois de mai 2024 et 500 € à la livraison de l'œuvre au plus tard le 24 mai 2024. Chaque versement fera l'objet d'une facturation intermédiaire.

1.3.2. Communication

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'œuvre réalisée et de son auteur (site internet et réseaux sociaux, signalétique, documentation, presse, etc.).

1.3.3 Statut des installations

En tant que production « in-situ », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. L'intervenant ou collectif s'engagera également à faire mention, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, du lieu, de la date et du contexte de sa création « parc agricole et culturel de Vernand, association Polyculture ». L'intervenant ou collectif autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant ou collectif autorise également l'association à diffuser et à reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle. L'association s'engage alors à faire mention du titre de l'œuvre et de son auteur.

1.3.4 Technique

L'intervenant ou le collectif devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. Il devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).

L'œuvre produite ne devra présenter aucun danger, tant lors de sa mise en œuvre que pour son accès au public. Elle devra être autonome en fonctionnement et en gestion.
Enfin pour le démontage éventuel à l'issue de l'évènement du 25 et 26 mai 2024, celui-ci sera évoqué avec l'intervenant ou le collectif en fonction de la nature de l'oeuvre.

1.3.5 Assurance

L'intervenant ou le collectif devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'évènement vis-à-vis du public visitant le parcours.

1.3.6 Pérennité

L'œuvre réalisée devra être prévue pour être visible a minima lors des journées des 25 et 26 mai 2024. Elle pourra cependant être pensée pour durer plus longtemps en fonction de sa nature, sachant que le parcours en permet une accessibilité permanente.

L'attention est attirée sur le fait que l'œuvre sera soumise aux conditions extérieures. Si celle-ci est amenée à durer, un vieillissement «normal» en fonction des matériaux est bien sûr prévisible mais la structure devra conserver son intégrité et sa stabilité. Son maintien pourra ainsi être possible, à condition que l'installation n'entrave pas le fonctionnement de la ferme, qu'elle reste dans un état satisfaisant et ne présente pas de caractère dangereux pour les occupants de la ferme, les animaux ou les visiteurs.

L'association et la ferme se réservent également la décision de son enlèvement ou non après l'évènement si l'installation ne répond pas aux conditions précédentes, après information préalable de l'auteur.

1.3.7 Hébergement et restauration

Pendant les périodes de réalisation sur le terrain, l'intervenant ou collectif devra être autonome en déplacement, restauration et hébergement (l'artiste ou le collectif pourront demander à être logés chez des personnes de l'association, sous réserve de disponibilités et de durée).

La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.

Pour toute information complémentaire sur l'appel à projet vous pouvez contacter l'association à cette adresse : contact@polyculture.fr

Les lieux d'installation

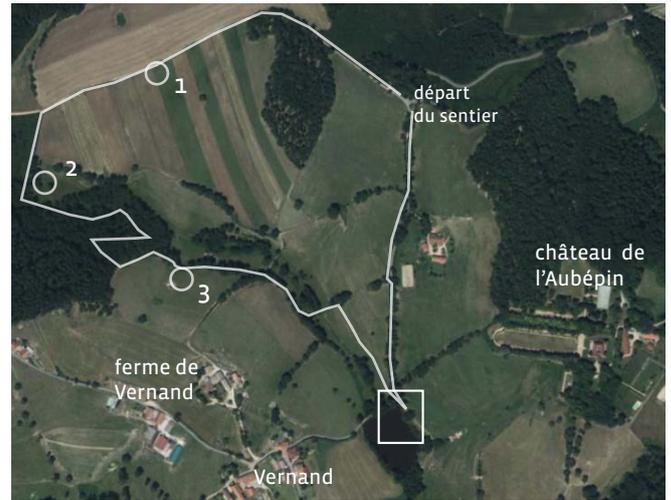
2.1 Situation des lieux d'intervention proposés sur le parcours

Les trois lieux d'installation possibles se trouvent chacun dans une entité agropaysagère particulière de la ferme.

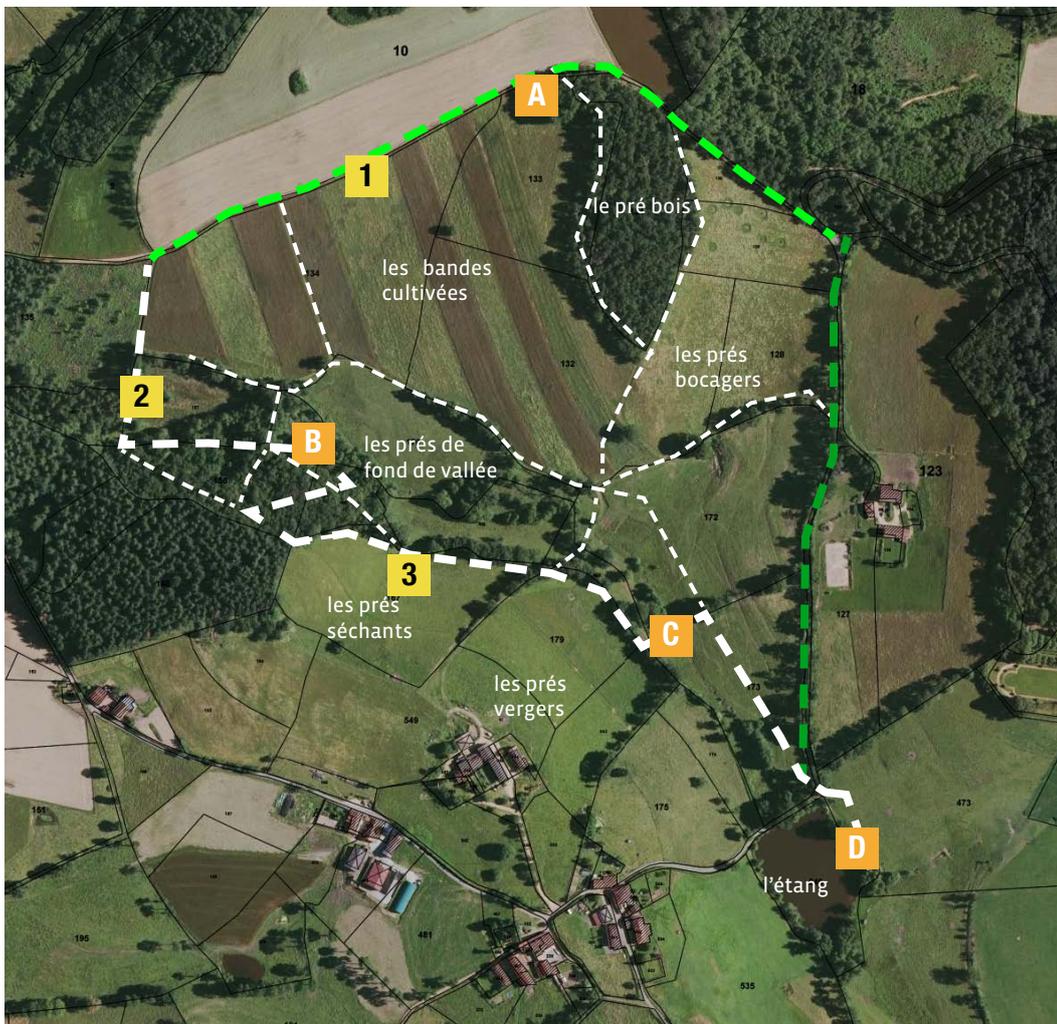
Le premier est dans les bandes cultivées, espaces de cultures de la ferme pour la production de céréales pour les moutons et pour de la farine.

Le deuxième est dans les prés de fond de vallée, espace de pâturage des vaches highland dans des parties humides.

Le troisième est dans les prés séchants, espace de pâturage à moutons sur des parties plus sèches.



Situation générale des trois nouvelles installations prévues



A installations réalisées entre 2020 et 2023

1 sites possibles d'installations 2024

parcours principal sur parties privées
 parcours principal sur parties publiques
 parcours secondaire sur parties privées

Situation sur le sentier du parc agricole et culturel de Vernand

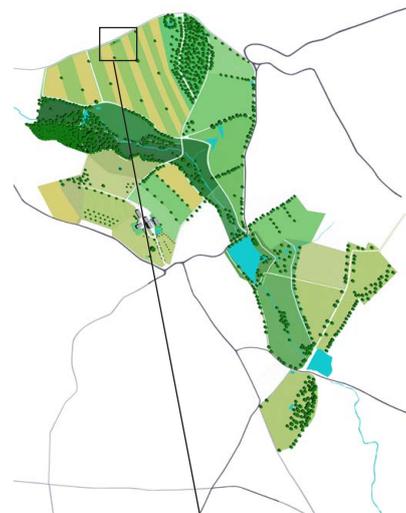
2.2.1 Description des sites de projet

2.2.1.1. Les bandes cultivées

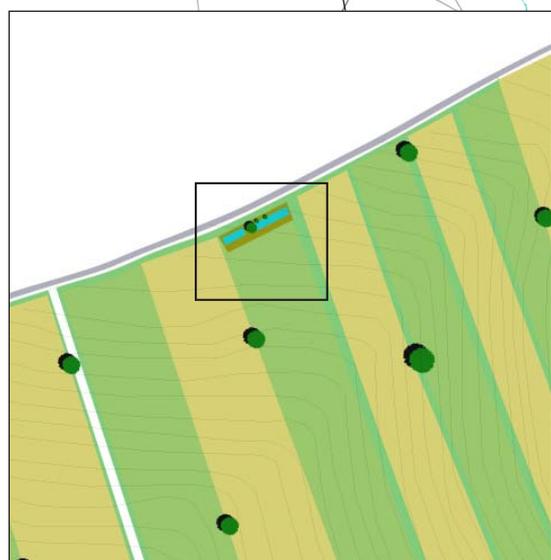
Les bandes cultivées représentent un espace de 10 hectares environ voué principalement à la production de céréales. Il compte désormais 11 parcelles globalement perpendiculaires à la pente (afin de limiter l'érosion), aucune ne dépassant un hectare. Ces parcelles sont séparées par des bandes enherbées, toujours dans un but de limitation de l'érosion, qui sont progressivement plantées d'arbres isolés dans des principes d'agroforesterie.

Chaque parcelle connaît une rotation sur six ans. La première année, celle-ci est semée en blé panifiable. Ce blé une fois récolté sera moulu dans un moulin biologique à 60 km en Saône-et-Loire puis ramené sur place pour être vendu en direct ou à des boulangers bio du territoire. Les deuxième et troisième année cette même parcelle sera semée en métaie (mélange de 3 céréales (seigle, triticales, avoine) et de pois (fixateur d'azote)). Ce métaie une fois récolté sera distribué progressivement aux moutons, surtout l'hiver, afin de leur apporter une alimentation complémentaire au foin (les céréales amènent de l'énergie dans l'alimentation, le pois des protéines).

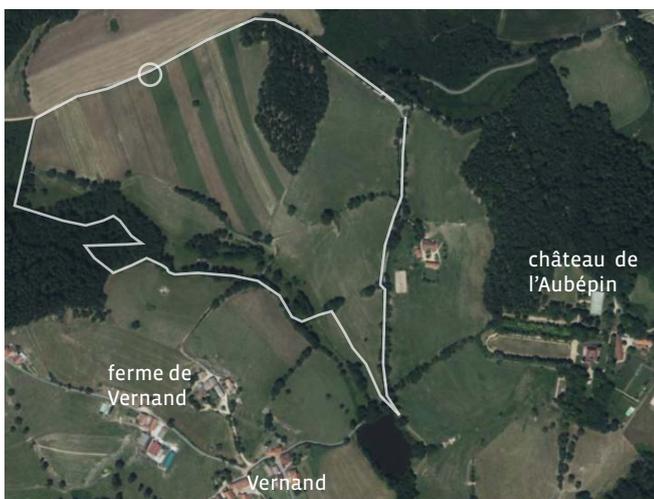
De la quatrième à la sixième année, cette parcelle est semée en prairie mélangées



Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne (avec tracé du sentier permanent)



Situation sur photographie aérienne

de graminées et de légumineuses (toujours dans un rôle de fixateur d'azote et d'alimentation riche en protéine). Elles seront fauchées au printemps pour la production de foin pour les vaches et moutons l'hiver suivant, et peuvent être pâturées en fin d'été par les vaches.

La paille produite par les céréales sert chaque année pour la litière des moutons qui sont en bergerie les nuits d'hiver (les vaches sont en plein air et restent au pâturage toute l'année). La litière est ensuite sortie du bâtiment en fin d'hiver, compostée puis épandue sur les bandes cultivées, constituant le seul amendement extérieur aux cultures (en agriculture biologique aucun engrais de synthèse n'est apporté, seules sont utilisées ici les matières organiques issues des animaux, l'association de culture avec des légumineuses et l'apport par les arbres).

Présentation du site de projet au sein des bandes cultivées

Le site proposé de projet se trouve à proximité du chemin de randonnée intercommunal qu'emprunte sur cette partie le parcours. Le site donné est autour de bassins qui ont été créés il y a 7 à 8 ans environ à l'endroit de l'exutoire d'une source. Ces bassins reçoivent aussi les eaux de ruissellement du chemin. Ils ont été plantés de roseaux phragmites et des saules s'y sont spontanément développés. Un banc a été installé par la communauté de communes en lien avec le chemin de randonnée intercommunal.

Cet espace comprend ainsi deux bassins parallèles au chemin plantés de roseaux, deux saules, et un espace intermédiaire assez humide entre ces bassins et la culture. Cette culture a été semée en blé panifiable pour 2024.

La proposition de projet peut se développer dans un périmètre comprenant ces bassins et leurs berges et/ou dans l'espace intermédiaire au bord de la culture. Cet espace intermédiaire montre des endroits où le sol est très argileux et boueux, avec une végétation mixte de zone humide et plus sèche (joncs, graminées variées, etc.).

La déambulation entre ces bassins et dans cet espace y est complexe mais pourrait être améliorée ou stabilisée (passages, etc.). Cet espace n'a pas d'usage agricole particuliers et peut avoir une vocation publique renforcée déjà permise par le lien direct au chemin de randonnée et l'installation d'un banc public.

Images du site



Vue en arrivant depuis le nord-est (sens du sentier)



bandes cultivées

chemin de randonnée intercommunal

site de projet



Vue en arrivant depuis le sud-ouest

chemin de randonnée intercommunal

bandes cultivées



site de projet



Vue sur la partie arrière des bassins

bassins

bandes cultivées



site de projet

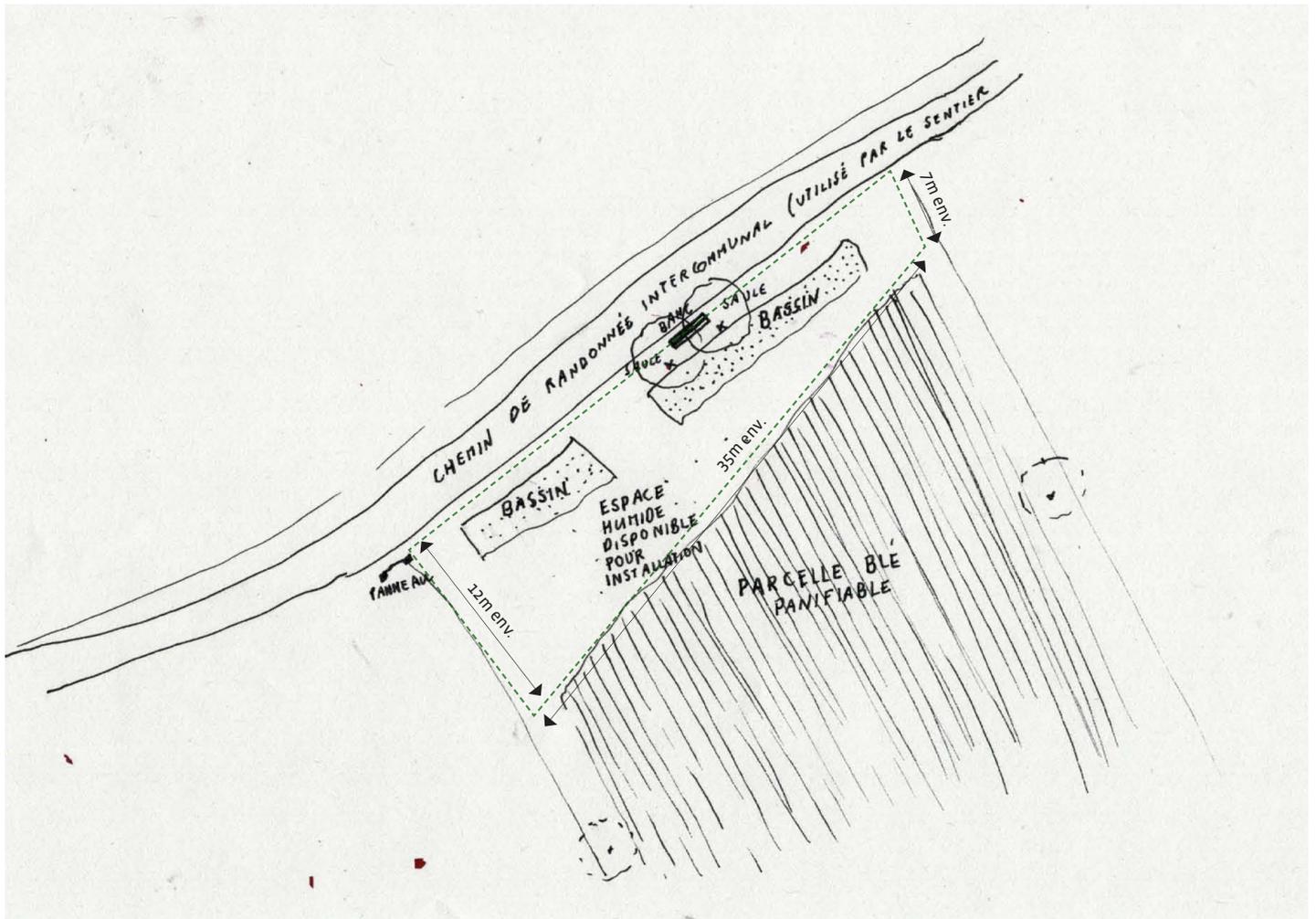


Vue sur les bassins et le banc installé par la communauté de communes. Le site possible de projet se trouve autour des bassins et dans la partie arrière (en limite des parties cultivées)



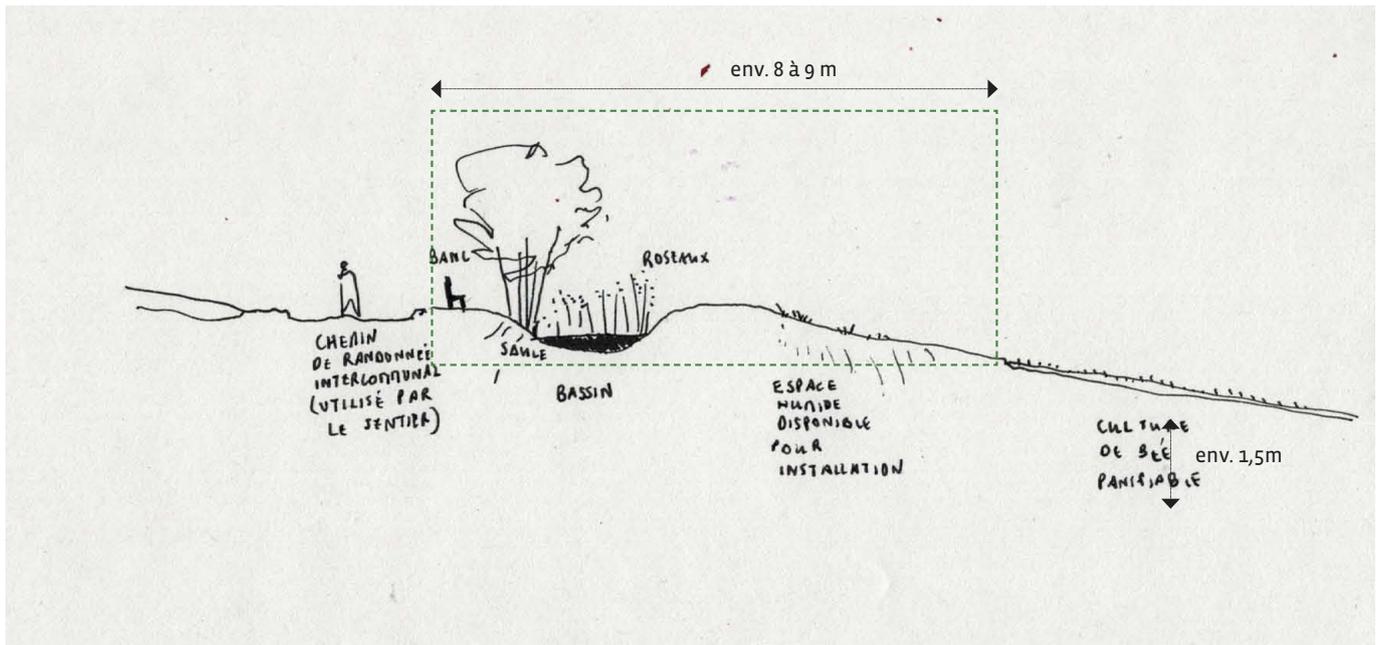
Détail du panneau explicatif

Plan et coupe



Plan de principe du site / Etat des lieux

----- périmètre projet possible (approximatif)

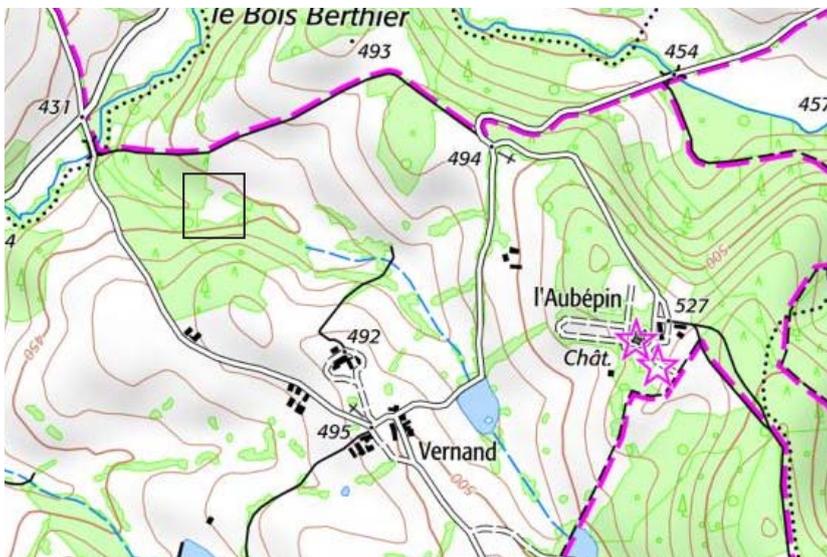
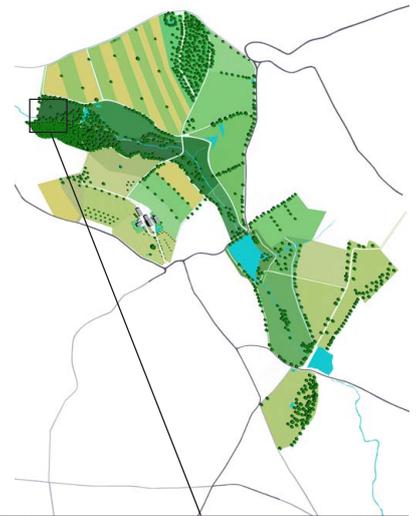


Coupe transversale de principe

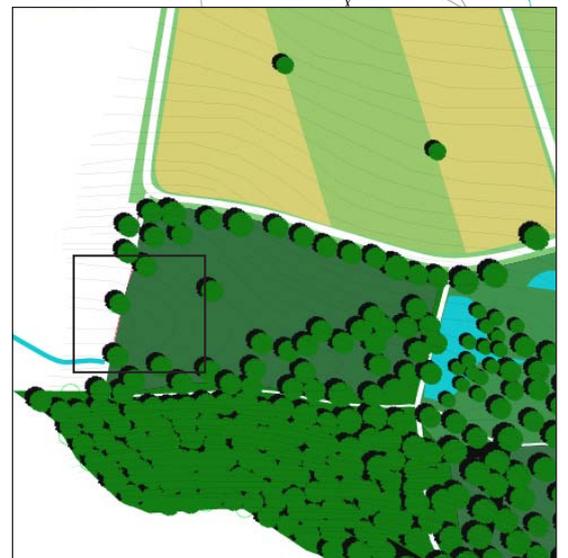
2.2.1.2. Les prés de fond de vallée

Présentation générale

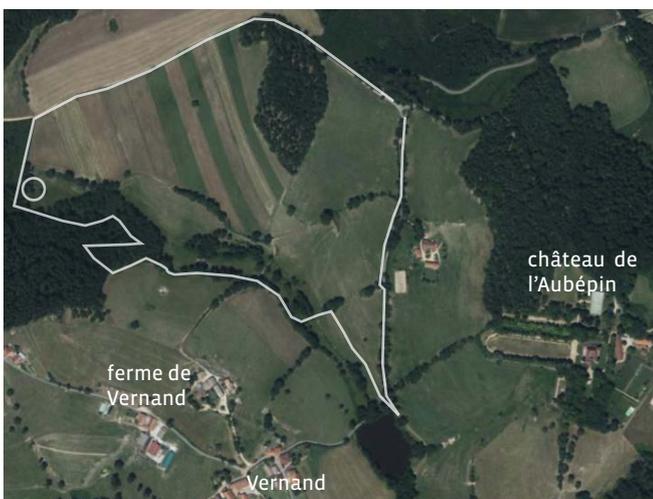
Les prés de fond de vallée sont voués exclusivement au pâturage des vaches highlands (vaches d'origine écossaise plutôt adaptées aux milieux humides). Ils sont au total quatre, permettant un pâturage tournant pour les vaches highland (ce pâturage tournant assure un repos de chaque parcelle et limite le parasitisme). Ces pâturages sont tous traversés par le ruisseau et présentent des parties ouvertes et des parties boisées, offrant des abris naturels pour les bovins. Ces boisements sont souvent caractéristiques des fonds humides argileux, avec des aulnes glutineux principalement mais aussi de nombreux saules ou noisetiers. On y retrouve également une flore riche typiques des de milieux humides (carex, joncs, cardamines, menthes, prêles, populages, etc.).



Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne (avec tracé du sentier permanent)



Situation plus précise sur la photographie aérienne

Présentation du site de projet au sein des prés de fond de vallée

Le site de projet proposé se trouve dans le pré le plus à l'ouest et au point le plus bas de la ferme. Il est bordé par le sentier mais se trouve au sein du pâturage à vaches.

Pour l'installation, deux cas peuvent être possibles si elle investit le pré à vaches :

- soit l'installation sera accessible au public. il faudra prévoir une bifurcation de la clôture pour protéger l'installation et le public des vaches, surtout si elle est amenée à durer au-delà du 25 et 26 mai.

- soit l'installation sera inaccessible et seulement visible à distance depuis le sentier et durera au-delà des 25 et 26 mai. Il faudra alors prévoir sa résistance et son adaptation aux vaches (solidité, absence de corps étrangers potentiels ou de risques de blessures pour les animaux, etc.), ou alors sa protection (clôture). Les vaches se grattent en effet très facilement sur des éléments verticaux dans les prés (comme les arbres) et exercent ainsi une forte pression sur eux.

Enfin si l'installation n'est prévue pour durer que les deux jours des 25 et 26 mai, il sera possible de prévoir ou non la présence des vaches dans ce pâturage à ce moment-là, en fonction de souhait de l'intervenant et en coordination avec les acteurs de la ferme.

En terme de configuration le site proposé est globalement plan. Il est bordé au sud par le ruisseau, accompagné de nombreux arbres, et au nord par un petit fossé souvent humide, également bordé de différents arbres (aulnes, noisetiers). On y trouve des parties plus ou moins humides, les plus mouillées étant occupées par de nombreux joncs et carex.

Enfin la vision depuis le sentier offre une large perspective sur ce pâturage, totalement encadré d'arbres et de boisements (notamment au sud). Un banc y a été installé par l'association pour permettre l'arrêt et la vue sur ce cadrage.



Vue en arrivant depuis le nord (sens du sentier)



pré de fond de vallée

site de projet

sentier



Vue sur le site de projet



pré de fond de vallée

site de projet

sentier



Vue sur le site de projet et le sentier depuis le sud



sentier

site de projet

pré de fond de vallée

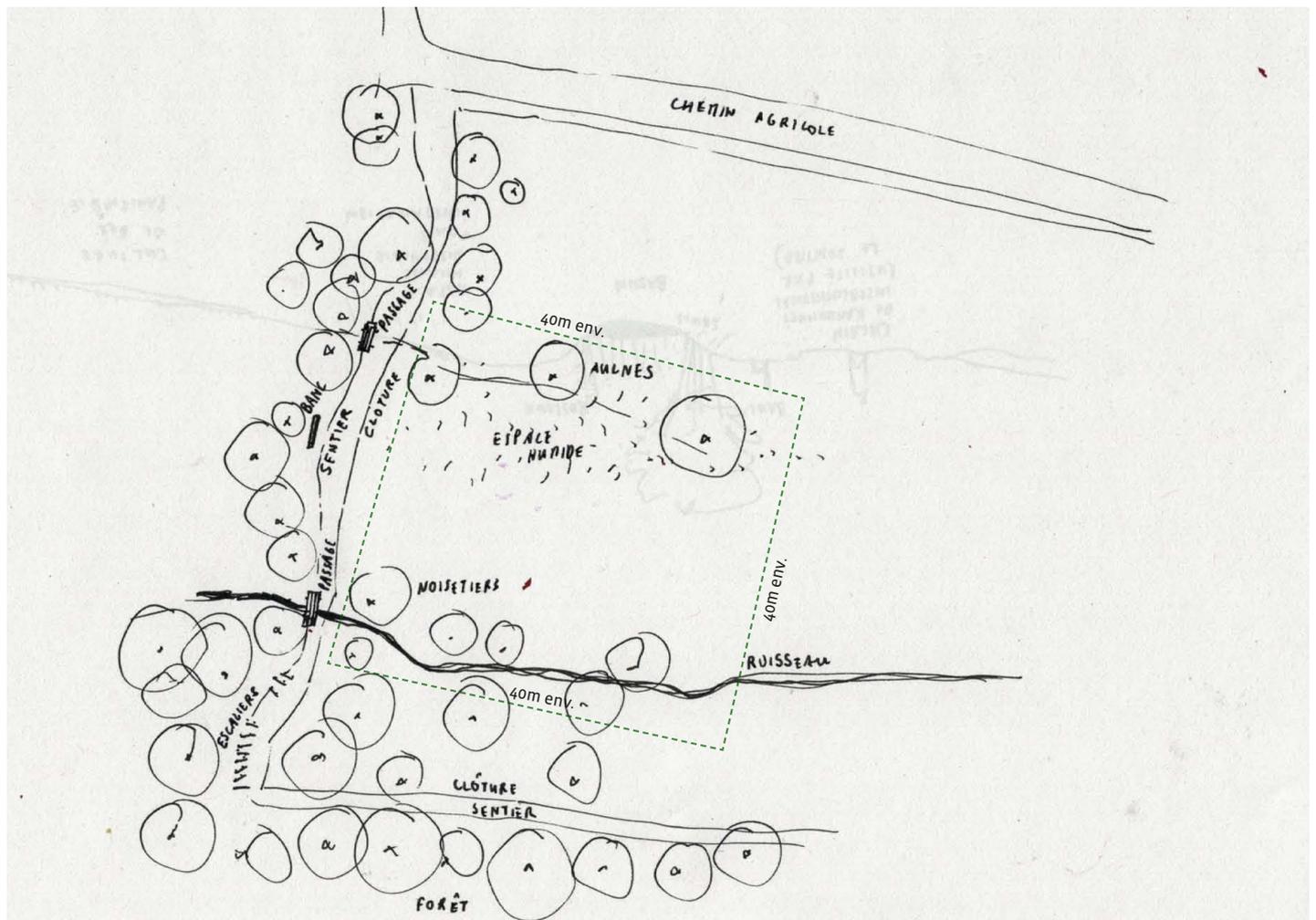


Vue sur le banc et le sentier



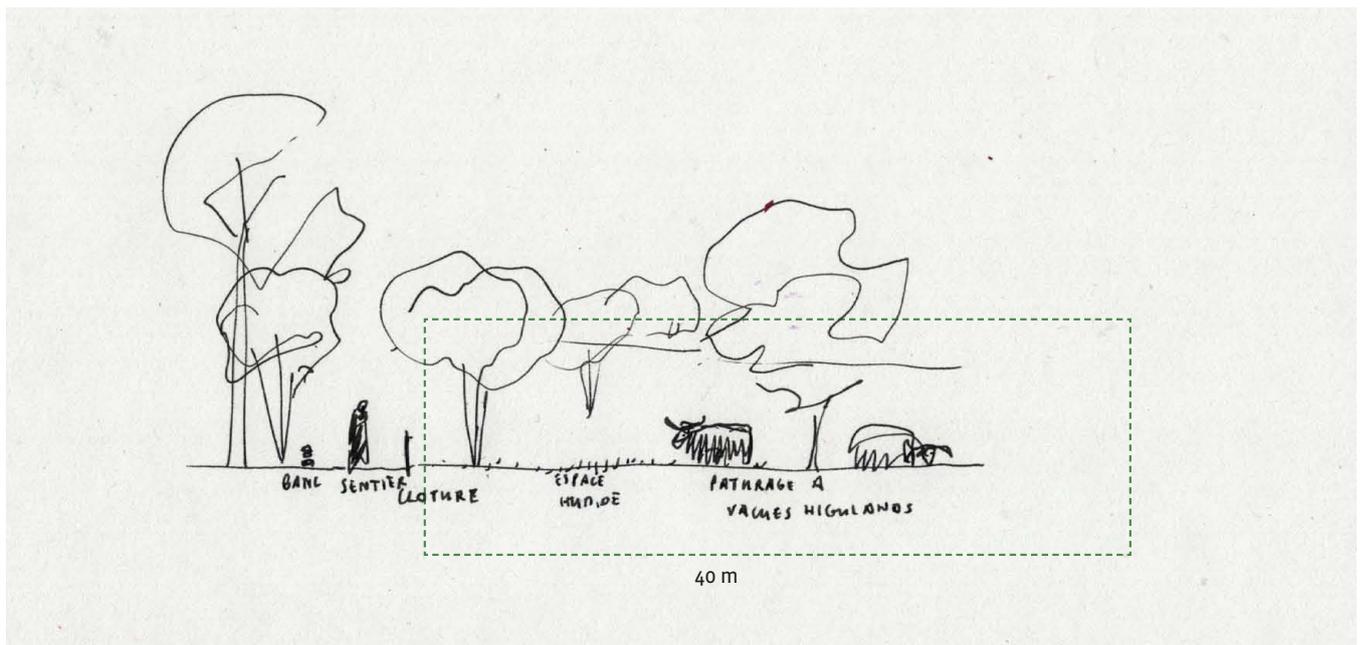
Détail du panneau explicatif

Plan et coupe



Plan de principe du site / Etat des lieux

----- périmètre projet possible (approximatif)



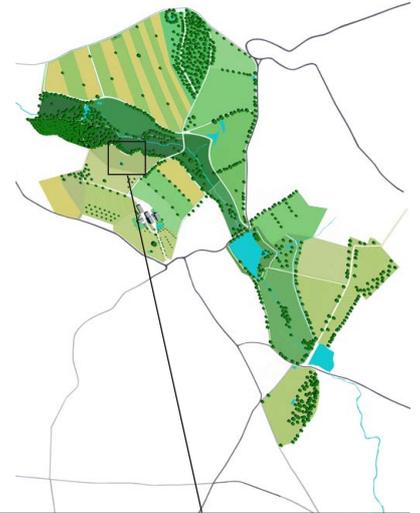
Coupe transversale de principe (est-ouest)

2.2.1.3. Les prés séchants

Présentation générale des séchants

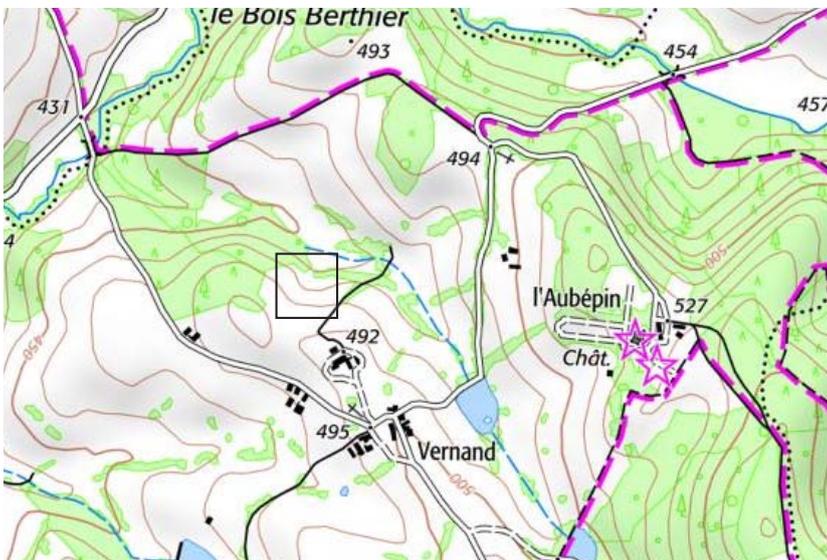
Les prés séchants se trouvent pour la plupart sur les parties les plus pentues et caillouteuses de la ferme. Ils sont consacrés au pâturages des moutons, plus adaptés à ce type de sol et de flore associée. On y retrouve ainsi des plantes particulières, graminées sèches, thym serpolet, fougères, etc.

Ces prés sont dans les parties les plus favorables plantés progressivement d'arbres fruitiers. On y retrouve aussi des arbres isolés (frênes, chênes, etc.).

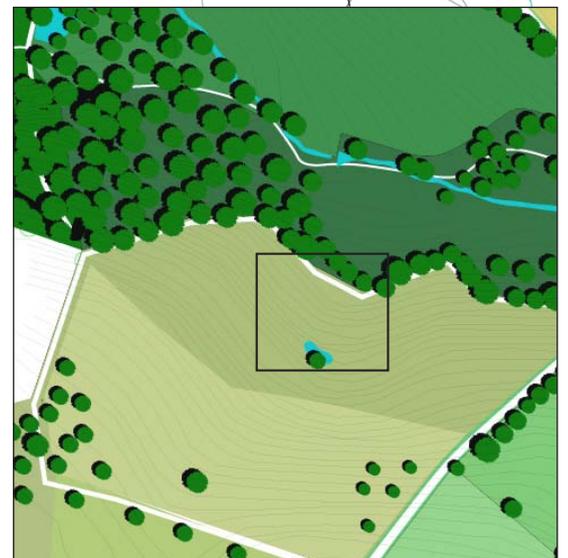


Présentation du site de projet au sein des prés séchants

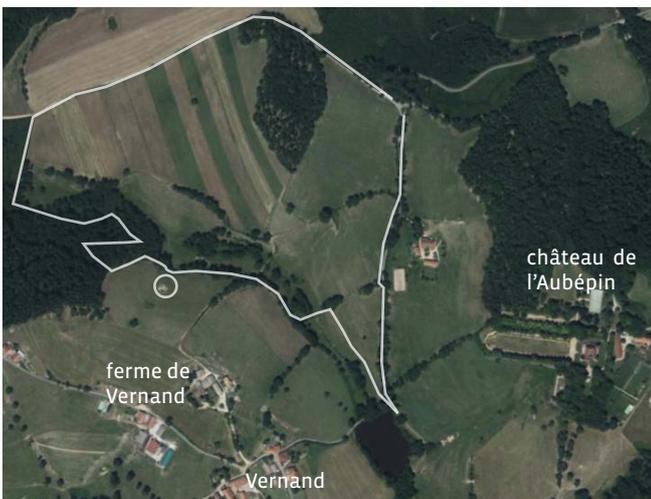
Le site proposé se trouve autour d'une petite mare creusée dans le pré de la Combe. Ce pré présente un vaste plan incliné formant un léger vallon penché (d'où son nom de combe). La mare proposée y a été creusée il y a longtemps à l'endroit d'une résurgence afin de permettre l'abreuvement des troupeaux. L'origine de cette source



Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur photographie aérienne (avec tracé du sentier permanent)



Situation plus précise sur la photographie aérienne

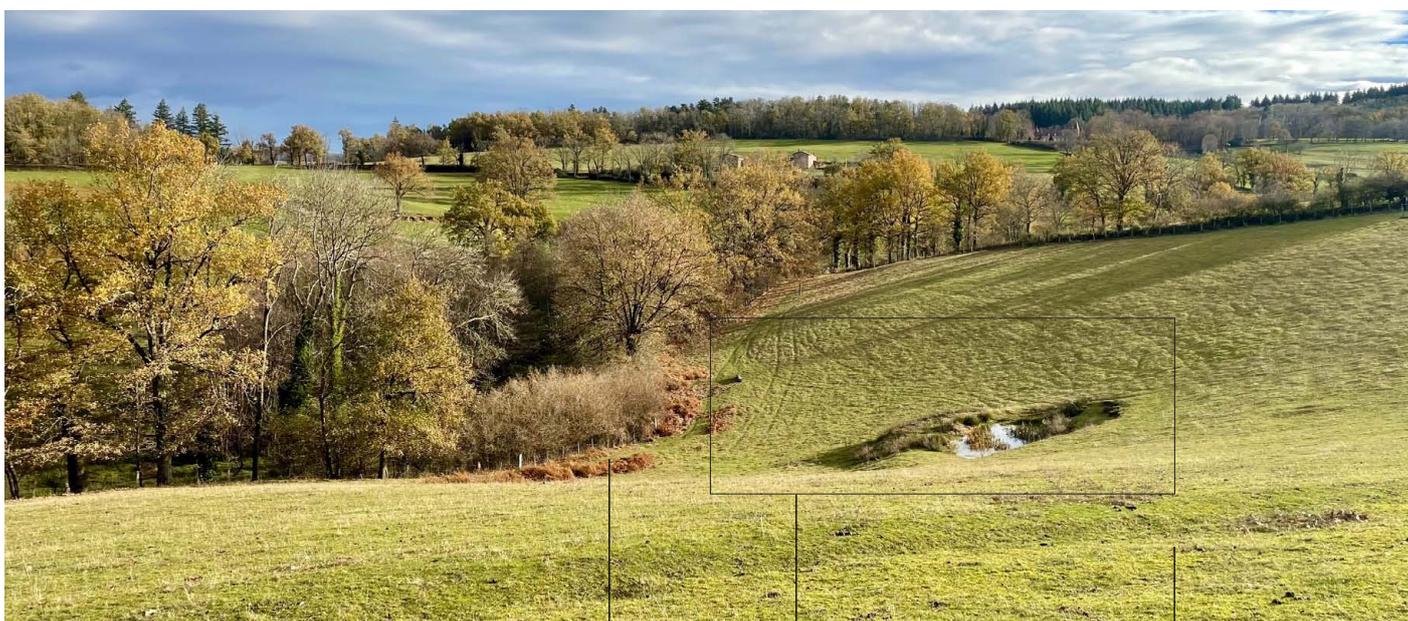
semble profonde, la mare ne gélant presque jamais en hiver.

Cette mare a ainsi été taillée dans une pente assez prononcée, les déblais qui permettent sa retenue formant un talus assez abrupte au nord (2 mètres de dénivelé à peu près).

Le sentier y passe 30 mètres en contrebas, il longe la haie qui marque la limite entre ce pré et les fonds de vallée. Le sentier dans sa partie amont permet une vue surplombante sur la mare.

L'installation proposée devra être adaptée à la présence des moutons (pas de risque de blessure ou de corps étrangers). Les 25 et 26 mai les moutons devraient y être présent. L'accès du public est alors permis par des portillons qui assurent l'entrée dans le pré.

Images du site



Vue en arrivant depuis le nord-ouest (dans le sens du sentier)



sentier

pâturage à moutons

site de projet



Vue en arrivant depuis le nord (dans le sens du sentier)

sentier

pâturage à moutons

site de projet



Vue en arrivant depuis le sentier à l'est

pâturage à moutons

sentier

site de projet





Vue sur le banc et le sentier



PARC AGRICOLE & CULTUREL
association POLY-CULTURE
ferme de VERNAND

LES PRÉS SÉCHANTS

Des prés séchants propices au pâturage des moutons

Les prés séchants sont des pâturages à moutons situés sur les parties les plus hautes et sur des sols peu profonds où la roche granitique est parfois affleurante. Les moutons profitent des lisières qui leur offrent un abri l'hiver comme été, une partie du troupeau restant dehors toute l'année. Le reste du troupeau dort dans la bergerie sur le corps de ferme pendant la période hivernale, qui est celle des agnelages, et sort dans les pâturages proches la journée dès que les conditions météorologiques le permettent.

LES MOUTONS
Les moutons élevés sur la ferme sont principalement de quatre races, toutes originaires du Massif central: Rasa (Puy de lôme à laine), Bizet (Haute Loire & Cantal), Blanc du Massif Central (Loire-Nord du Velay (Haute-Loire)). Des béliers sont presque toujours dans les troupeaux, la gestation des brebis étant d'environ 4 mois 1/2. Chaque brebis met généralement deux veaux par an ou un ou deux agneaux, souvent pendant la période automnale et hivernale.

FLORE PRINCIPALE
graminées, thym serpolet, châtagniers, jouglères agle.

FAUNE REMARQUABLE
sauterelles, grillons, lézards, crapauds, grenouilles, hérissons, sangliers, etc.

PARC AGRICOLE & CULTUREL
association POLY-CULTURE
ferme de VERNAND

LES CHAMPS VERGERS

Des champs autour du bâti, plantés de fruitiers

Les champs vergers entourent le corps de ferme. Pâturages à vaches, moutons et cultures, ils sont plantés progressivement de différents arbres fruitiers. Ces arbres assurent un abri pour les animaux et une production vivrière. Ces vergers sont mélangés avec des arbres plus grands afin de favoriser des strates variées et d'assurer un ombrage aux arbres plus petits lors des épisodes de fortes chaleurs.

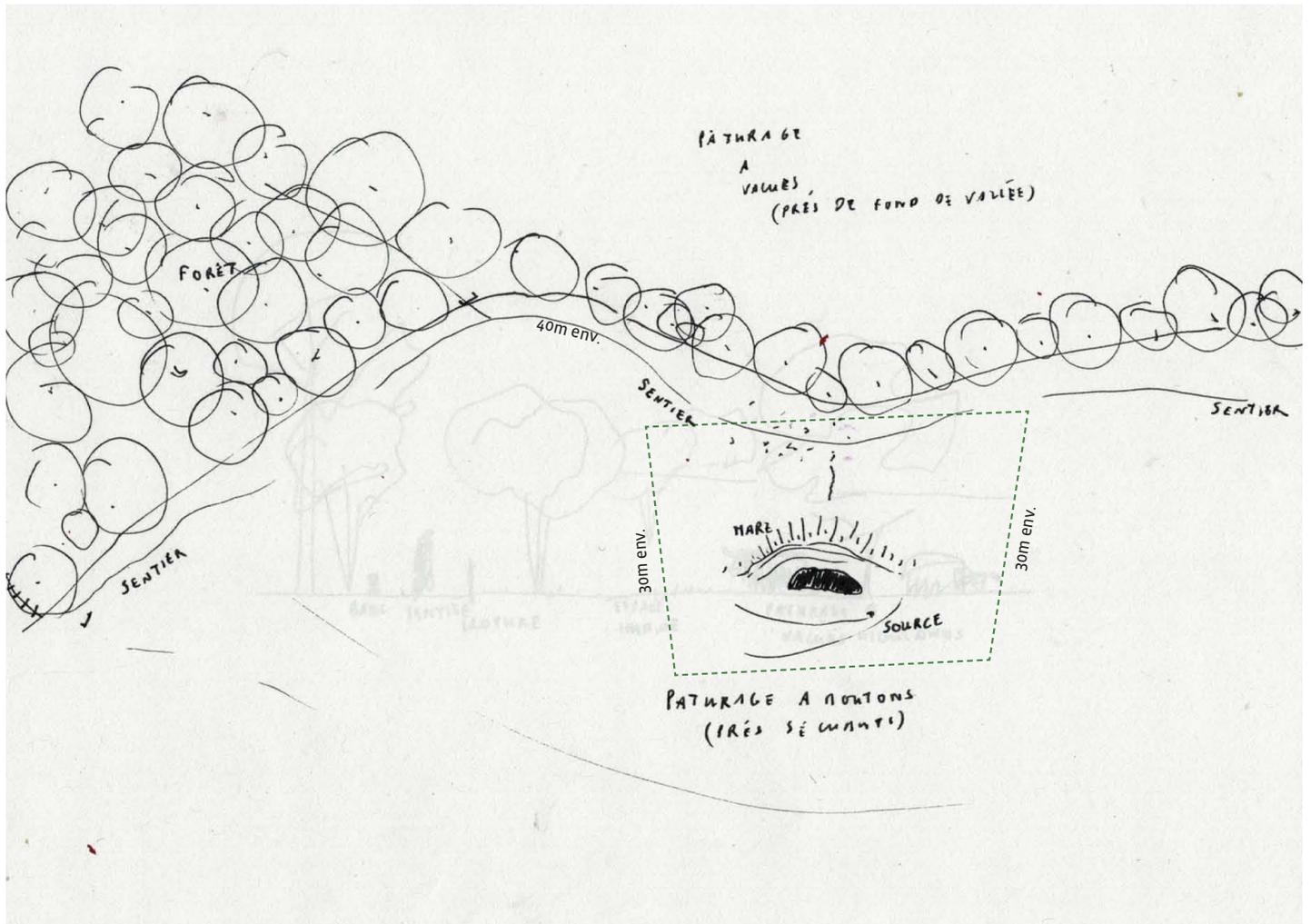
LES MARES Comme dans la plupart des prés, des mares ont été creusées depuis longtemps au niveau des ressurgences des sources. Elles servent d'abreuvement pour les troupeaux et sont associées à une flore et une faune riches et particulières (batraciens, plantes de milieux humides, etc.).

FLORE PRINCIPALE
arbres fruitiers (pommiers, poiriers, noyers, pruniers, cerisiers, cognassiers, amandiers, pêchiers, abricotiers, figiers, etc.)

FAUNE REMARQUABLE
faune des mares (grenouilles, tritons, salamandres, algues, etc.)

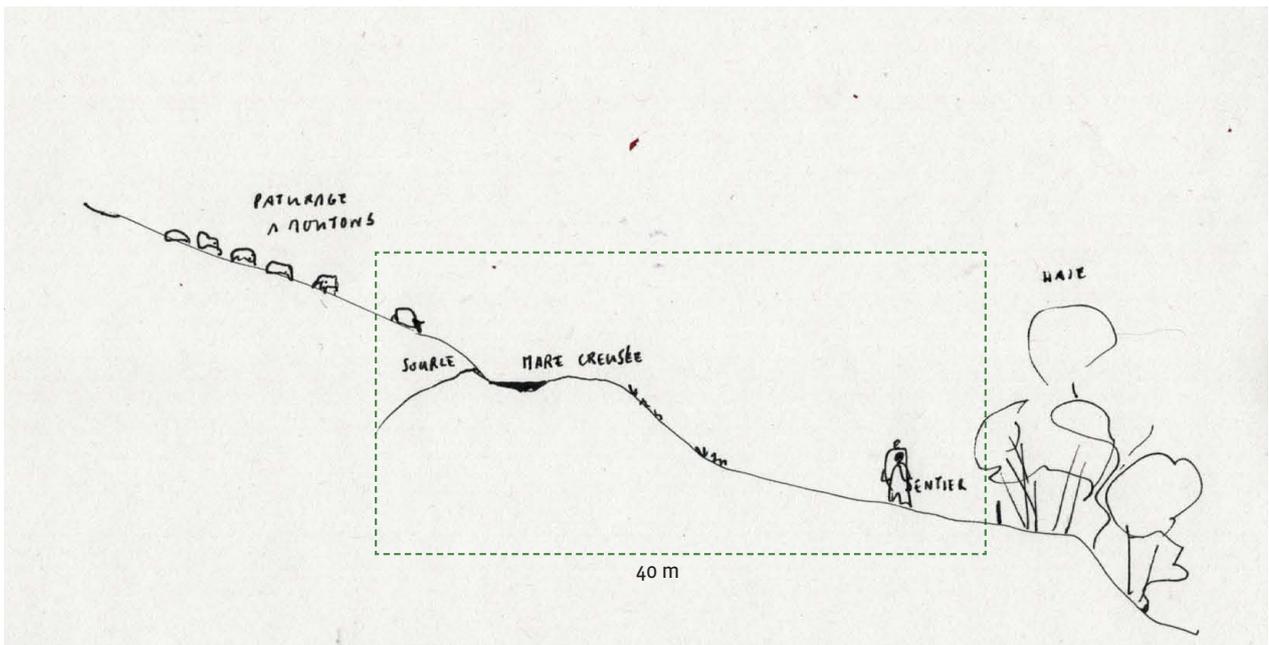
Détail des panneaux explicatifs présents dans cette entité

Plan et coupe



Plan de principe du site / Etat des lieux

----- périmètre projet possible (approximatif)



Coupe transversale de principe

Les installations artistiques réalisées

3.1

A. Cycle suspendu / Clément Richeux (2020)



Ce lieu qu'est l'Étang Rond constituait autrefois un réservoir d'eau, avec la biodiversité qu'il implique.

Aujourd'hui à sec, il devient ici le théâtre d'un système à la fois archaïque et sophistiqué, destiné à alimenter un abreuvoir pour une partie des besoins du bétail qui pâture cet espace.

Un système d'irrigation emprunt d'absurdité et de complications aléatoires...

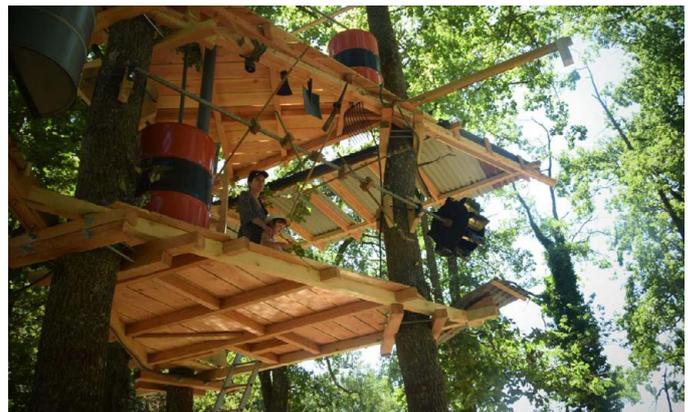
Un jeu de cause à effet, dépendant du facteur météo.

Par un principe de récupération d'eau pluviale, stockée puis pompée vers un second réservoir grâce à une éolienne, ensuite libérée par la main de l'Homme pour déclencher un signal sonore et, enfin, alimenter en eau un abreuvoir au sol...

« Il vaut mieux pomper même s'il ne se passe rien plutôt que de risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas »

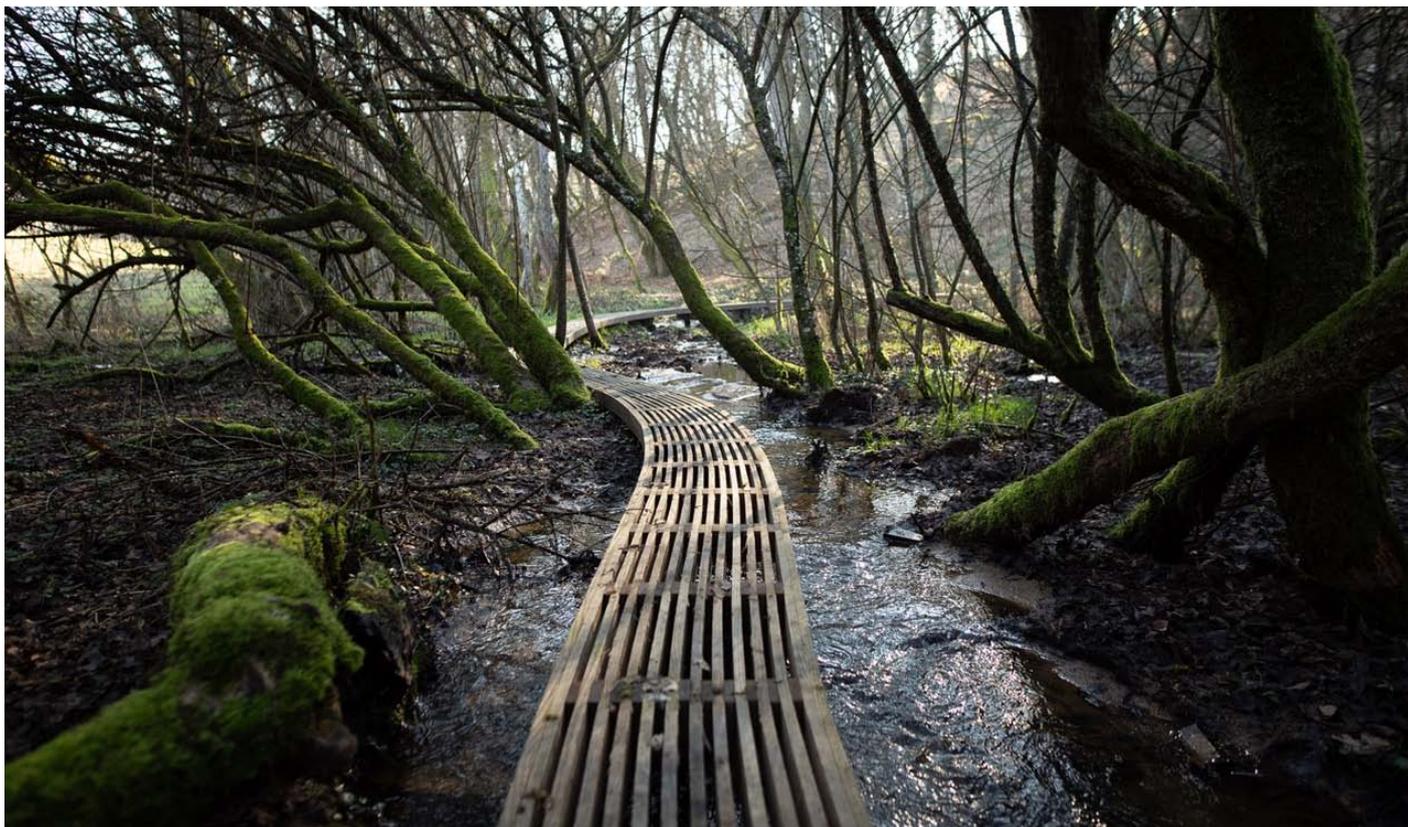
Les shadoks

Clément Richeux, né en 1996 et originaire de la région de Rennes, est diplômé des Beaux-Arts de Nantes. Il détourne objets et matériaux pour réaliser des mécanismes à la fois rudimentaires et élaborés, des machines absurdes pour questionner notre rapport aux technologies ainsi que notre condition climatique.



©VéroniquePopinet

B. Etre étang / Christophe Gonnet (2021)



L'étang envasé du parc agricole de Vernand est un lieu hors du commun dont l'attrait, le mystère, la fragilité et la poésie de l'espace, ont été observés, préservés et mis en valeur depuis déjà de nombreuses années par ses habitants. Cet étang ne se perçoit aujourd'hui d'aucun contour précis. Il se niche au pied d'une pente boisée, se dissimule au creux de pâturages, se découvre entre les troncs de grands aulnes penchés, et disparaît parfois au milieu des orties et des bouquets de saules.

L'intervention artistique proposée ici se limite donc à la création d'un fil de passage hors sol qui emmène le visiteur au travers du site en le préservant des multiples contraintes, autant qu'elle limite le site des traces de ce passage.

L'expérience du dispositif et l'appréhension de l'espace sont avant tout individuelles, et consécutives d'une temporalité qui se doit d'être adaptée à la fragilité et à la richesse du milieu.

Ce parcours n'a pas d'autre destination que le temps de son déroulement.

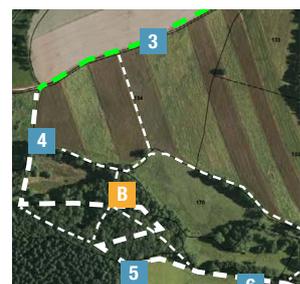
En son ancre, le pied perd toute certitude, le regard tout lointain, la tête toute perspective.

On ne traverse pas réellement un étang mais on chemine dans une densité humide et ombragée qui semble traverser librement tout étant qui s'y trouve.

Être étang n'a pas été conçue pour définir au site une forme, mais explore les modalités d'une immersion, que le lieu semblerait avoir autorisée.

Christophe Gonnet, né en 1967 à Tain l'Hermitage (26), Diplômé de l'École des Beaux Arts de Valence en 1991. Vit et travaille à Saint-Julien-Molin-Molette (42). Maître de Conférences ATR à l'ENSA Lyon.

Depuis près de trente ans **Christophe Gonnet** interroge au travers de ses installations monumentales et de ses œuvres in situ, la diversité des processus de dialogue entre l'homme et la nature et les protocoles de leurs temporalités. D'équilibres en effleurements, de parcours hors sol en espaces suspendus, chacun de ses projets procède d'une écoute approfondie du milieu dans lequel il s'inscrit, et d'interrogations spécifiques en direction des visiteurs qui, pour quelques instants, les habitent et en prolongent le sens.



©VéroniquePopinet

3.3

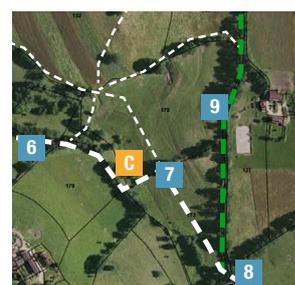
C. Le pas des noues / Pascaline de Glo de Besses, Jean-Sébastien Poncet (2022)



Cette installation pour le parc agricole de Vernand se situe à l'intersection de la marche comme expérience esthétique et d'une mise en lecture d'un «design agricole» comme pratique relationnelle entre humains et non-humains. Elle s'intéresse plus particulièrement à la clôture, en détournant le piquet de sa fonction de contention pour en faire l'objet d'une mise en relation du visiteur avec l'animal et le pâturage de zone humide dont il est ici un agent déterminant. Ces éléments de clôture deviennent un outil du tracé de la marche et de mise en porosité des espaces. Il s'agit de créer une trajectoire la plus respectueuse du sol et du paysage : en suivant le relief, en choisissant et en limitant les ancrages et en orientant vers certains points d'observation. Le franchissement des noues est lui aussi traité dans un même principe d'écriture, en prenant inspiration pour ce faire dans le ponton zig-zag emblématique du jardin japonais. Les piquets et les pontons sont en bois brûlé. Cette technique permet de rendre le bois imputrescible et résistant à long terme. Ce traitement très présent dans l'architecture traditionnelle japonaise, connu sous le nom de Yaki-sugi, est aussi fréquemment appliqué aux clôtures agricoles en Europe.

Jean-Sébastien Poncet et Pascaline de Glo de Besses sont designers et plasticiens, diplômés de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne. Ils ont en commun d'avoir grandi en milieu rural, conscients et curieux d'une empreinte sensible et constructive de l'agriculture sur le paysage. Cette expérience motive une approche paysagère de la création en objet et en installation.

En résonance avec une pratique d'atelier tournée vers le dehors (installation végétale, micro paysage, espace public,...), **Jean-Sébastien** explore la condition de designer paysan. Considérant le design comme façon de faire monde avec la terre, il s'attache à concevoir les outils d'une intermédiation entre humains et non humains. Un intérêt particulier pour les sols et leur métabolisme l'amène à questionner leurs représentations dans une démarche de mise en perspective formelle et située. **Pascaline** adopte une démarche dont la force poétique s'écrit dans l'économie des moyens en orientant toujours plus ses recherches dans l'utilisation des ressources brutes, puisées dans l'environnement immédiat du projet, pour les transformer à son service. Pour cela, elle étudie et se forme aux techniques telles que le Yakisugi lors d'une résidence au Japon, puis récemment à la technique de construction en terre crue aux Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau.



©PascalinedeGlo de Besses / Jean-SébastienPoncet